

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 29 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 juin 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Nasera BENSLIMANE, Dorinne CORROYEZ, et
Monsieur Grégory DEDIEU, absents excusés.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

**Objet: Régularisation foncière – échange de terrains entre la SA HLM
Maisons&Cités et la ville de Loison-sous-Lens**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du pôle finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de cessions de biens lui appartenant, le géomètre missionné par Maisons&Cités a relevé des anomalies dans les limites de propriétés, certains biens empiétant le domaine communal.

Qu'à cet effet et afin de régulariser ces anomalies, le bailleur propose à la ville un projet d'échange de terrains concernant les parcelles communales suivantes :

- AL 183 P – rue de l'Abbaye pour une surface de 57 m² (jardin)
- AL 537 p – rue de l'Abbaye pour une surface de 1 m² (fonds de jardin)
- AL 537 p – rue de l'Abbaye pour une surface de 2 m² (fonds de jardin)
- AL 537 p – rue de l'Abbaye pour une surface de 26 m² (jardin)
- AB 766 (ex AB 648) – 8 rue du Cher pour une surface de 68 m²

Contre les parcelles propriétés Maisons&Cités suivantes :

- AB 82 p – 31 et 33 rue de l'Abbaye pour une surface de 9 m² (espace vert)
- AB 83 p – 31-33 rue de l'Abbaye pour une surface de 2 m² (espace vert)
- AB 85 p – 27 rue de l'Abbaye pour une surface de 14 m² (espace vert)

Considérant que les parcelles communales ont été évaluées par France Domaine à 2 224,00 € tandis que la valeur des parcelles Maisons&Cités a été estimée à 342,00 €.

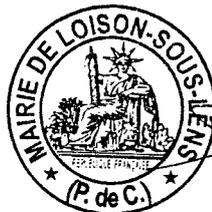
Que cet échange doit se réaliser avec une soulte au profit de la ville d'un montant de 1882,00 €.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à l'échange de parcelles entre la SA HLM Maisons&Cités et la ville de Loison-sous-Lens.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2022

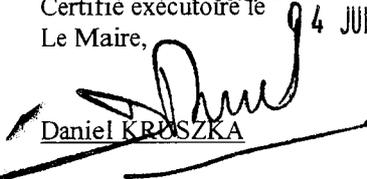


Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 04 JUIL. 2022
AR : 062-216205237-20220629-
del-290622-181-DE

Affiché le 04 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2022
Le Maire,


Daniel KRUSZKA